



SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE  
DE SECOURS DES ALPES-MARITIMES

Extrait des délibérations  
**du conseil d'administration**

-----  
Séance du 20 mai 2021  
-----

**Président de séance :** Monsieur Charles Ange GINESY

**Présents :**

Titulaires : Madame Marie BENASSAYAG, Madame Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Monsieur Eric CIOTTI, Monsieur Charles Ange GINESY, Monsieur Michel ROSSI, Madame Anne SATTONNET, Monsieur Joseph SEGURA.

Suppléants : Monsieur Bernard DELIQUAIRE, Monsieur Bertrand GASIGLIA, Madame Janine GILLETTA, Monsieur Gérald LOMBARDO, Monsieur Roger ROUX, Madame Michelle SALUCKI,

Procurations : Monsieur Philippe PRADAL à Monsieur Charles Ange GINESY.

**RAPPORT N° 21-2 - Compte de gestion 2020 de Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes - Budget annexe relatif aux cantines.**

Conformément à l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de présenter au conseil d'administration, le compte de gestion 2020 du budget annexe relatif aux cantines produit par Madame le payeur départemental des Alpes-Maritimes.

La balance générale des comptes qui reprend, d'une part, les recettes constatées et, d'autre part, les dépenses effectuées, s'établit de la manière suivante :

1°) Reprise de l'excédent de clôture 2019	+ 124 077,55 euros
2°) Résultat de la gestion 2020 (excédent) se détaillant comme suit :	+ 52 639,79 euros
* Montant net des titres de recettes :	780 812,12 euros
* Montant net des mandats :	728 172,33 euros
3°) Soit un <u>excédent global</u> de clôture à la fin de l'exercice 2020 s'élevant à :	+ 176 717,34 euros

Je vous propose de bien vouloir approuver le compte de gestion 2020 de Madame le payeur départemental des Alpes-Maritimes présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2020 du budget annexe relatif aux cantines qui vous est soumis par ailleurs.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité, décide :**

- en l'absence de Mme le payeur départemental des Alpes-Maritimes, d'approuver le compte de gestion 2020 présentant un excédent identique à celui du compte administratif 2020 du budget annexe relatif aux cantines.

*Le président du conseil d'administration  
du service départemental d'incendie et de secours  
des Alpes-Maritimes*



*Charles Ange GINESY*